

RÉSOLUTION 25R-23

Demander au conseil d'administration du Rotary de modifier l'article 20.030.1. du Rotary Code of Policies portant sur la qualification et la sélection des représentants du président

Soumis par : District 3600 (République de Corée)

1 ATTENDU QU'en janvier 2023, le conseil d'administration du R.I. a pris une
2 décision concernant la qualification et la procédure de sélection des
3 représentants du président du Rotary, et

4 ATTENDU QUE cette décision est désormais intégrée dans le Rotary Code of
5 Policies comme suit :

7 **Article 20. Réunions de district**

10 **20.030.** Représentant du président à la conférence

12 20.030.1. Qualification et sélection des représentants du président

14 Le représentant du président représente le président du R.I. à la
15 conférence de district où il y prononce des discours qui inspirent et
16 informent les participants. Pour choisir ses représentants, le président
17 devrait tenir compte de leurs qualités oratoires, de leurs compétences
18 linguistiques et de leur expertise dans les domaines où le district requiert
19 une aide particulière, ainsi que le rapport coût-efficacité des nominations.
20 Le président devrait effectuer sa sélection aussi tôt que possible et fournir
21 aux représentants les documents nécessaires bien avant la conférence. Les
22 représentants du président ne doivent pas être nommés à plus d'une
23 conférence

24 par année rotarienne, sauf si les nominations ont un objectif légitime et
25 sont autorisées à titre exceptionnel par le président qui en donnera les
26 raisons à la commission exécutive lors de sa prochaine réunion.

28 ATTENDU QUE, conformément à cette directive, le représentant doit être
29 nommé par le président du Rotary, ce qui soulève une question essentielle : Le
30 président du Rotary peut-il réellement sélectionner personnellement tous les
31 représentants ?

33 ATTENDU QUE, chaque année rotarienne, plus de 500 représentants du
34 président doivent être sélectionnés. Il est difficilement imaginable que le
35 président puisse personnellement connaître tous les candidats potentiels. Les
36 compétences clés, telles que les qualités oratoires et la maîtrise des langues, sont
37 difficiles à évaluer sans interaction directe ou expérience, et

1 ATTENDU QUE si le président ne connaît pas personnellement les candidats, il
2 est probable que quelqu'un fait des recommandations en son nom. Mais
3 comment être certain que cette personne recommande quelqu'un qui possède
4 réellement les qualifications décrites au paragraphe 20.030.1 du Code of Policies
5 du Rotary ? Si elle a été dirigeant du R.I. plusieurs années auparavant, elle peut
6 être déconnectée des réalités actuelles, et

7
8 ATTENDU QUE pour ces raisons, il est conseillé que les recommandations à ce
9 poste ne soient faites que par d'anciens dirigeants du R.I. au cours des cinq
10 dernières années, et

11
12 ATTENDU QUE dans le cas de la République de Corée, on compte environ 450
13 anciens gouverneurs inscrits auprès du conseil des anciens gouverneurs de Corée,
14 et

15
16 ATTENDU QUE les critères de sélection du représentant du président ne sont pas
17 clairement définis. Est-ce effectué sous l'autorité d'un administrateur du Rotary ?
18 Les membres du Cercle Arch Klumph sont-ils prioritaires parmi les candidats ?
19 Les personnes sélectionnées sont-elles secrètement choisies parmi un groupe
20 particulier ? Même les gouverneurs de district ne sont pas sûrs du processus de
21 sélection du représentant du président et apprennent les nominations par le
22 bouche à oreille, longtemps après la décision, et

23
24 ATTENDU QUE les Rotariens sont de plus en plus frustrés par le secret qui
25 entoure le processus de nomination du représentant du président et par le conflit
26 que cela engendre au sein du monde rotarien. Dans certains cas, les candidats ont
27 même refusé de servir en raison du manque de transparence et d'équité dans le
28 processus, et

29
30 ATTENDU QUE le président élu du R.I. demande chaque année aux gouverneurs
31 entrants d'envoyer la liste, organisée par ordre de préférence (1^{er}, 2^e et 3^e), des
32 candidats au poste de représentant du président. Il n'est pas possible, toutefois,
33 de vérifier que ce processus est correctement suivi dans chaque district, et

34
35 ATTENDU QUE, si la sélection du représentant du président est déléguée à une
36 autre personne que le président du R.I., son identité doit être révélée. Le fait
37 d'exiger de ces délégués qu'ils choisissent les représentants sur la base des
38 décisions prises par le conseil d'administration contribuerait davantage à la
39 transparence globale du processus.

40
41 ATTENDU QUE nous jugeons essentiel de maintenir la transparence tout au long
42 de ce processus et pensons que la liste des personnes qui désignent le
43 représentant du président devrait être rendue publique chaque année, et

44
45 ATTENDU QU'on dit souvent que les Rotariens servent jusqu'à leurs derniers
46 jours. Nous pensons que les anciens dirigeants du R.I. et les anciens gouverneurs
47 âgés de 80 ans ou plus devraient envisager de se retirer des postes de terrain et
48 de confier davantage de responsabilités à leurs jeunes successeurs. Ce serait une

1 avancée significative pour l'avenir du Rotary en République de Corée et dans le
2 monde entier.

3
4 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de modifier
5 l'article 20.030.1. du Rotary Code of Policies portant sur la qualification et la
6 sélection des représentants du président en n'autorisant que les
7 recommandations aux postes de représentant du président émanant de
8 personnes ayant occupé un poste de dirigeant du R.I. au cours des cinq dernières
9 années, et en limitant à deux le nombre de fois qu'un Rotarien peut occuper le
10 poste de représentant du président.

(Fin du texte)

IMPACT FINANCIER

11 Cette résolution peut avoir un impact financier pour le R.I. qu'il est impossible de
12 déterminer à l'heure actuelle. Le coût dépendra du niveau de soutien apporté par
13 le conseil d'administration du Rotary à la réalisation de cet objectif.